

LIMOGES MÉTROPOLE
—
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 9 avril 2026

Portant délégation de signature à **Mme Angélique GORCE**, Responsable de la Direction des systèmes d'information.

Le Maire
Sabine KALM, Directeur au sein de l'File ressources et
Mme Yvaine LAURENT-ROUX, Directeur général adjointe des services et Responsable de l'File ressources

NP 28072

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1211-1 et L. 1211-10.

Le décret n°153 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire de Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant susmentionné.

CONSIDÉRANT que Mme Angélique GORCE assure les fonctions de Responsable de service études, urbanisme et développement touristique au sein de la Direction des systèmes d'information.

CONSIDÉRANT que M. Hour Eddine KALM assure les fonctions de Directeur des systèmes d'information au sein de l'File ressources.

CONSIDÉRANT que Mme Yvaine LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable de l'File ressources à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1211-1 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Angélique GORCE, Responsable de service études, urbanisme et développement touristique au sein de la Direction des systèmes d'information pour la signature des documents suivants :

- Tout document dans le cadre des automatisations de demandes de certificats électroniques pour le territoire de Limoges Métropole.
- Tout document dans le cadre des recouvrements de certificats électroniques établis au sein de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Angélique GORCE, délégation est donnée par ordre de priorité dans les mêmes conditions à :

- M. Hour Eddine KALM.
- Mme Yvaine LAURENT-ROUX.


ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 9 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 4 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Angélique GORCE, Chef de service au sein de la Direction des systèmes d'information

1 DOCUMENT - Publié le 9 Avril 2026

 **28072.pdf**
(.pdf, 158,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**